

Billet du 29 mai 2015

La réunion du conseil municipal du 27 mai est probablement l'une des dernières sinon la dernière réunion du conseil avant l'été et la fête du 14 Juillet.

La séance est restée dans la banalité et la logique des séances précédentes : pas de sujets de fonds qui appelleraient à débattre ou à émettre des opinions construites et raisonnées mais au contraire un évitement permanent des situations posant problème ou susceptibles de heurter la sensibilité de notre municipalité, taxation des eaux minérales par exemple.....

Volontairement éloigné des sujets sensibles, le conseil municipal continue à adopter avec la plus grande bonhomie des dispositions qui auraient sous doute fâché plus d'un conseiller avant qu'il ne soit élu et donc paré de toute sagesse et clairvoyance : je veux parler de l'augmentation de votre facture d'eau, de celle de votre taxe sur l'électricité que vous découvrirez après la chute des feuilles.....

Le conseil municipal a principalement statué sur les subventions aux associations qui sont détaillées pour vous dans la rubrique "Busigny en chiffres et en lettres" mais aussi dans cet accès direct ([cliquez ici](#)).

En marge des points de l'ordre du jour nous sommes intervenus pour rappeler à la municipalité les sujets qui vous préoccupent et qui restent trop souvent sans réponse :

- L'interdiction de brulage des déchets verts rappelée dans le dernier mini croquant et qui pose problème à bon nombre de busignois qui ne disposent pas tous des moyens d'éliminer ces déchets,
- Les problèmes permanents de circulation et de sécurité routière qui n'ont jamais été traités et qui posent eux aussi problème à tous les busignois et sur lesquels certains se sont déjà manifestés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années

L'interdiction de brulage est longuement et clairement exposé dans le plan de protection de l'atmosphère approuvé par l'arrêté inter préfectoral du 27 03 2014 des préfectures de Lille et Arras.

L'interdiction vous a été brutalement rappelée sans aucun commentaire dans le dernier numéro du mois d'avril du mini croquant, sans aucune précision ni aucune explication ce qui a suscité bien des interrogations de la part de nos concitoyens.

Notre maire est chargé de mettre en application ces dispositions et a signifié à quelques habitants de la commune l'interdiction de brulage des déchets verts, interdiction qui a suscité un certain émoi auprès de beaucoup...

Aucune contravention n'a été dressée auprès des récalcitrants identifiés mais en séance du conseil municipal, et à deux reprises, M. le maire a affirmé disposer d'une liste des contrevenants complétée de ceux qui lui auraient été signalés.....

On peut très légitimement s'interroger sur ce procédé et sur la légalité de cette liste établie a priori, sans procès verbal ou sur de simples présomptions, elle pourrait entacher la dignité de certains contrevenants, il semble que M. le maire n'en ait cure. Dès lors qu'il estime nécessaire de faire régner l'ordre, peu importe la méthode, qu'elle soit arbitraire ou légale.....

Nous préférons pour notre part penser qu'il s'agit d'une rodomontade de notre élu plutôt que d'un fichage déplorable de nos concitoyens mais, à pâtre d'une situation banale, M. le maire a ouvert une porte sur une triste perspective....

Faisons abstraction un instant de cet avatar, nous reviendrons très vite sur le dossier du brulage en y consacrant prochainement une rubrique dans nos points d'actualité qui vous en dira plus sur le sujet et fera pour vous le point des dispositions réglementaires qui auraient du vous être présentées pour ne pas vous enfumer....

Enfin, vous le lirez dans les commentaires du dernier conseil municipal : la décision a été prise d'installer trois feux tricolores "intelligents" à l'angle des rues de la gare et de Frères Desjardins.

Un belle opération largement subventionnée de surcroit mais pour laquelle personne n'a jamais rien demandé pour ce carrefour qui n'est pas plus accidentogène qu'un autre.....

En revanche, depuis des mois des questions ont été posées sur des endroits où le risque est avéré et pour lesquels aucune réponse ou début de solution n'est encore apporté :

- Le carrefour à visibilité réduite de la rue des frères Desjardins et du Capitaine Mabile, qui traîne depuis plusieurs années, faute d'action du conseil général parait-il.... Mais cela est-il suffisant pour nous dédouaner ? L'excuse qui consiste à dire ce n'est pas moi c'est l'autre n'est valable que dans les cours d'école, et encore.....
- La sortie des véhicules d'exploitation agricole du chemin de la ferme de Malmaison sur la rue de la gare, à la hauteur du pont de chemin de fer particulièrement dangereuse en raison du manque de visibilité. Dossier connu depuis plus de six mois, resté sans aucune réponse....
- le Stop sans visibilité de la rue Guynemer pour rejoindre la rue des frères Desjardins,
- Enfin, l'absence de suite sérieuse à la demande d'amélioration du stationnement de la rue du Moulin où pourtant des "décisions", des "enquêtes" et des études ont été faites pour n'aboutir à aucune solution tangible.....

Ces deux dossiers ne suffisent pas à faire le tour complet du fonctionnement de notre commune, nous avons interrogé M. le maire sur la relation particulière d'Anim Busigny et de la mairie qui lui réserve un traitement différent des autres associations.

Le sort d'Anim Busigny est traité au cours de la réunion, signifiant qu'elle est l'association de la commune et ne joue pas sur le même terrain que les autres. La chose est pourtant claire pour nous : toutes les associations doivent être considérées et traitées de façon équitable, c'est un principe républicain aussi simple qu'immuable.

A procéder ainsi on mélange inévitablement les genres, la confusion des rôles arrivera inévitablement avec tout ce qu'elle comporte de malentendus, de soupçons et de préjugés.

Un premier pas regrettable vient d'être franchi quand M. le Maire - pour le compte d'Anim Busigny - appelle les commerçants et entreprises de Busigny à souscrire volontairement des lots ou un don pour doter la tombola du 14 juillet([cliquez ici](#)).

En faisant cela il confond son rôle d' élu et de représentant de tous les Busignois pour endosser celui d'animateur de Kermesse locale, si encore c'était pour une grande cause nous pourrions le comprendre mais brader une digne fonction pour si peu n'est pas digne..... Là encore nous ne partageons ni ne cautionnons ce choix, nous l'avons dit.....

Pour conclure d'autres préoccupations se profilent pour notre commune et le récent rapport parlementaire - Rapport Duron - ne propose pas des jours radieux pour la gare, dernier fleuron de la commune menacée par la suppression de trois trains inter-cités dont le Train Paris Cambrai qui dessert Busigny et deux trains Paris Maubeuge..... Si cela devait se faire, il y a tout lieu de craindre qu'un habile technocrate ne mette en cause plus ou moins rapidement la gare de Busigny. C'est alors que notre commune pourrait tomber dans l'oubli dans un territoire oublié lui aussi.... De cela il faut se préoccuper maintenant en rejetant ces propositions qui ancreraient notre territoire dans un marasme inacceptable pour ses habitants.... Nous en avons exprimé le vœu en réunion, nous attendons qu'il soit repris et relayé.....